



2^E RENCONTRE DU PROJET EUROPEEN MAIA – COLLOQUE INTERNATIONAL :

« Stratégies de suivi des aires marines protégées sur l’arc atlantique »

Les 8 et 9 novembre 2010, à Sesimbra (Portugal)

Pour la première fois, un groupe de pays partageant une même aire marine font le pas pour développer des méthodes de travail pour le suivi de nouveaux réseaux d’aires marines protégées (AMP). Des scientifiques et des gestionnaires d’AMP du Portugal, de France, du Royaume-Uni et d’Espagne ont échangé avec des experts internationaux sur comment développer des techniques qui puissent être appliquées dans l’arc atlantique.



Organisé par l’IPIMAR, Institut portugais de recherche sur la mer, ce colloque a réuni, pendant deux jours, 70 participants et des représentants de laboratoires scientifiques de renom, tels l’IFREMER (France), la Station biologique de Roscoff (France) et les Universités de Californie (Etats-Unis), de Murcia (Espagne), d’Algarve (Portugal) et de Bangor (Royaume-Uni). Les échanges ont portés sur les sites d’aires marines protégées de l’arc atlantique : le Parc Naturel Marin de l’Iroise, l’archipel de Chausey et le parc national de Port-Cros (France), le parc marin Professor Luiz Saldanha (Portugal) et le *Countryside Council for Wales Maes y Ffynnon* (Royaume-Uni).

Les conclusions du colloque MAIA

Le colloque international MAIA a conclu sur l’intérêt des participants de **mettre en place un cadre méthodologique commun sur le suivi d’une aire marine protégée**. Le développement d’un tel suivi serait assuré par des binômes, composés d’un scientifique et d’un gestionnaire d’AMP, sur une sélection de sites de l’arc atlantique, afin d’expérimenter un ensemble d’indicateurs communs. Les actes du colloque, qui seront publiés au premier semestre 2011, proposeront un premier cadre de travail pour les aires marines protégées dans l’arc atlantique.

MAIA : un projet européen

MAIA a pour objectif à terme, la constitution d'un **réseau de gestionnaires** d'aires marines protégées, **force de proposition** à l'échelle internationale en matière de désignation, de gouvernance, de gestion. Il aurait également pour mission le **développement d'un réseau d'aires marines protégées** représentatif, cohérent, efficace et accepté sur l'arc atlantique.

Ce projet est soutenu, pour la période 2010 – 2012, par le programme européen Interreg IV B Espace Atlantique dans le cadre de la priorité 2 « protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier ».

Contact presse

Phénia Marras–Aït Razouk : maia@aires-marines.fr tél : 06 33 27 48 95

Equipe de coordination du projet européen MAIA
Agence des aires marines protégées (Chef de file) – France